

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
RUE A. MARCHAL, 2
5575 GEDINNE
☎ : 061/58.01.05
E-MAIL : taxe@gedinne.be

ORDONNANCE
DE LA POLICE
DE LA
CIRCULATION

Le Bourgmestre,

Attendu qu'il y a lieu de prendre une ordonnance de police de la circulation pour assurer la sécurité lors du rallye balade de voitures anciennes organisé par le Rétro Mobile Club des Fagnes à Vencimont le 23 avril 2017;
Vu l'urgence et l'impossibilité de réunir le Collège Communal en temps utile;
Vu l'article 130 bis de la Nouvelle Loi Communale;

ARRETE :

- Art 1 : La route reliant Vencimont à Sart-Custinne (à hauteur du Moulin de Vencimont) sera fermée à la circulation (stop rallye) le dimanche 23 avril 2017 de 10h30 à 12h30. La déviation s'effectuera via Rienne ou via le poteau de Vonêche.
- Art 2 : La signalisation sera mise en place par M. Thierry Denruyter (0471/197832), responsable pour l'organisation du rallye.
- Art 3 : Les infractions à la présente ordonnance seront passibles des peines de simple police.
- Art 4 : La présente ordonnance entrera en vigueur dès sa publication. Des expéditions en seront transmises au Gouverneur de la Province ainsi qu'au Greffe du Tribunal de 1^{ère} Instance et au Tribunal de Police.

Fait à Gedinne, le 18 avril 2017

Le Bourgmestre,

V. MASSINON

Publié conformément à l'article L 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Fait à Gedinne, le 18 avril 2017

Le Bourgmestre,

V. MASSINON